

Rente-pont pour les personnes de 60 ans et plus. Un dispositif qui rate sa cible ?

Julien Loichat (PS)

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Confédération a introduit une rente-pont destinée aux personnes de 60 ans et plus arrivées en fin de droit à l'assurance-chômage. L'objectif affiché était clair : éviter que des personnes en fin de parcours professionnel ne basculent dans l'aide sociale après une carrière complète, souvent marquée par des métiers exigeants et peu reconnus.

Sur le terrain jurassien, le constat laisse un goût amer. Les chiffres déjà connus montreraient qu'environ 150 personnes auraient potentiellement pu prétendre à cette rente depuis son introduction. Or, seules 23 auraient obtenu un octroi effectif, soit 15% ! Autrement dit, une large majorité resterait sur le carreau. Ce décalage interroge et inquiète.

Dans ce contexte, nous prions le Gouvernement de bien vouloir répondre aux éléments suivants :

- 1. Peut-il communiquer, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2021 et aujourd'hui, le nombre exact de bénéficiaires de la rente-pont dans le canton du Jura, avec une ventilation annuelle et, dans la mesure du possible, par sexe et par tranche d'âge ?**
- 2. Peut-il indiquer, sur la même période, combien de chômeuses et chômeurs de 60 ans et plus sont arrivés en fin de droit sans pouvoir bénéficier de la rente-pont, ainsi que les principaux motifs de nonaccès à ce dispositif, par exemple liés aux conditions de fortune, au parcours de cotisation ou à d'autres critères ?**
- 3. Au vu du très faible taux d'octroi constaté dans notre canton, quelle est l'analyse politique du Gouvernement sur l'efficacité réelle de la rente-pont ? Estime-t-il que cet instrument atteint son but social ou considère-t-il, au contraire, qu'il laisse de côté une partie importante des personnes qu'il était censé protéger ?**
- 4. Le Gouvernement partage-t-il le constat selon lequel les débats et décisions des Chambres fédérales ont largement affaibli le dispositif initial, au point d'en faire aujourd'hui un outil trop restrictif pour les personnes concernées ?**
- 5. Si tel est le cas, le Gouvernement est-il prêt à s'engager, seul ou avec d'autres cantons, dans des démarches auprès de la Confédération afin d'obtenir une adaptation plus cohérente et plus juste de la rente-pont, en adéquation avec la réalité du marché du travail pour les seniors ?**
- 6. Enfin, pour toutes celles et tous ceux qui arrivent en fin de droit après 60 ans et qui n'entrent pas dans les critères de la rente-pont, quelles solutions concrètes existent aujourd'hui dans le Jura ? Le Gouvernement peut-il préciser quels dispositifs prennent le relais, avec quels montants et quelles conséquences en termes de dignité, de précarité et de recours éventuel à l'aide sociale ou encore aux prestations complémentaires anticipées (deux ans avant l'âge légal AVS) ?**

Julien Loichat (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
 - Lisa Raval (PS)
 - Patrick Cerf (PS)
 - Katia Lehmann (PS)
 - Nicolas Girard (PS)
 - Fabrice Macquat (PS)
 - H lo se Girardin (PS)
 - Patrizio Robbiani (PS)
 - Jeanne Lusa (PS)

Intervention d pos e officiellement le 23 avril 2026